



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 9 JUILLET 2026)**

Date de convocation : 1 juillet 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués votants : 30
Nombre de pouvoirs : 4

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 09 juillet 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BONNEMASON Bernard, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. CAILLEAUX Francis, Suppléant de M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, M. LASSALLE Christian, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy

Pouvoirs :

Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme SANCHOU Alexandra
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
Mme GRISMONDI Muriel donne pouvoir à M. LASSALLE Christian

Absents ou excusés :

M. GABASTON Jean-Pierre, Mme OMPRARET Fabienne, Mme MAYSOUNABE Amandine

Secrétaire de séance : Mme LASIERRA Hélène

OBJET : ENSEIGNEMENT MUSICAL - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLÉE D'OSSAU (EMVO)

RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

L'enseignement musical est un des axes culturels du Département inscrit dans le Schéma Départemental des enseignements artistiques. L'étude menée en 2011 par le Département a posé les bases et les conditions de création d'un enseignement musical en vallée d'Ossau.

Suite à la prise de compétence « Enseignement musical » par la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et la création de l'Ecole de Musique associative en 2012 (EMVO), la Communauté de Communes a établi des partenariats avec le Département et l'Ecole de Musique. Les objectifs de ce partenariat visent à développer une offre d'enseignement plurielle et de qualité, de favoriser l'accès à cet enseignement musical pour tous les habitants et à contribuer à l'animation du territoire.

Ce partenariat est présenté au travers de deux conventions, l'une bipartite entre la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et l'EMVO, l'autre tripartite entre le Département des

Pyrénées-Atlantiques, la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et l'école de Musique de la Vallée d'Ossau.

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et l'EMVO souhaitant s'inscrire dans la continuité et l'évolution des partenariats, la présente délibération a pour objet le renouvellement de la convention entre la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau et l'EMVO, arrivée à terme, pour une durée de 1 an.

La convention définit les objectifs et les engagements de chacune des parties ainsi que les modalités juridiques et financières (voir annexe).

Le soutien financier accordé s'établit à 30 000 €, montant stable depuis 2023, année qui avait vu une revalorisation par rapport à 2022 (26 500 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE** les termes de la convention avec l'école de Musique de la Vallée d'Ossau tel qu'annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE** le Président à signer la dite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;
- DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget culture de l'exercice 2026.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON